



<b>Agents autorisés</b> Membres du conseil d'administration de la FPPQ Association des emballeurs de pommes du Québec M <sup>me</sup> Sophie Perreault, AQDFL. M. Alfredo Cadario, coordonnateur Table filière pomme Entrepôtsitaires	<b>Représentants des chaînes</b> Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie Métro Sobey's M. Yvon Laurin, Ass. Prop. des fruiteries du Québec
--	---

## 9 septembre 2011 – AMENDEMENT\*

**\*\* Afin d'éviter toute ambiguïté au niveau de l'exportation et commerce interprovincial, nous avons apporté une précision au texte.**

**Prix minimum** de la pomme tardive destinée à la consommation à l'état frais – récolte 2011

Décision du comité de prix du 8 septembre des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et de la Fédération des producteurs de pommes du Québec d'établir le prix des variétés Rouge Délicieuse, Jaune Délicieuse et autres variétés tardives

Date	Sunrise Paulared Lobo Gingergold	McIntosh Spartan Empire Cortland	Gala	Honeycrisp	Rouge Délicieuse	Jaune Délicieuse	Autres variétés tardives
À compter du début de l'écoulement	S : 12,00 \$ C : 12,00 \$						
À compter du début de l'écoulement		S : 12,00 \$ C : 14,00 \$	S : 13,00 \$ C : 17,00 \$	S : 34,00 \$*** C : 34,00 \$***			
À compter du début de l'écoulement					S : 12,00 \$ C : 15,00 \$	S : 12,00 \$ C : 17,00 \$	S : 12,00 \$ C : 14,00 \$

### \*\*\* Spécifications pour la Honeycrisp

- calibre minimal : 2 3/4 pouces (70 mm) en cellule ou en sac
- Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire
- Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit

### Nouvelle catégorie : Pompouce : destinée aux Centres de la petite enfance et garderies exclusivement

À compter du début de l'écoulement	8,40 \$	8,40 \$	9,10 \$	23,80 \$	8,40 \$	8,40 \$	8,40 \$
------------------------------------	---------	---------	---------	----------	---------	---------	---------

\*Précisions sur Pompouce : Les pommes sont de calibre 2 3/8 pouces et inférieur à 2 1/2 pouces et le prix est 30 % de moins que les pommes en sac

### Pommes destinées au commerce interprovincial et/ou à l'exportation

À compter du début de l'écoulement jusqu'au 31 octobre 2011	Le rabais de 1 \$ s'applique pour les pommes McIntosh et Spartan réfrigérées en VRAC. Le rabais s'applique sur le résultat du classement pré-déterminé (cellule et sac) pour les pommes destinées à l'état frais. Les agents autorisés devront conserver les factures de vente s'y rattachant pour validation par l'inspecteur-vérificateur des conventions de mise en marché.
---	---

S: Sac

C: cellule

**PRIX DES VARIÉTÉS HÂTIVES :** Les membres du comité ont décidé que le prix des variétés hâtives serait flottant.

### PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais (téléphonique) se tiendra le **lundi 3 octobre à 19 h 30** dans le but de discuter du prix des pommes tardives. Selon l'avancement de la récolte, le comité pourrait se réunir avant le 3 octobre pour discuter du calendrier des dates de mise en marché.

## Prix minimum de la pomme destinée à la transformation – Récolte 2011 – FAB le producteur

Décision du 29 août 2011 du comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation.

DATE JOUR/MOIS	POMMES À JUS STANDARD	• POMMES À SAUCE	• POMMES À JUS OPALESCENT
À compter du début de la récolte	<b>Hâtives</b> 0,06 \$ la livre ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	<b>Hâtives</b> 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres	<b>Hâtives</b> 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la récolte	<b>Tardives</b> 0,0575 \$ la livre ou 2,42 \$ le minot de 42 livres	<b>Tardives</b> 0,1025 \$ la livre ou 4,31 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)  0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	<b>Tardives</b> 0,1025 \$ la livre ou 4,31 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)  0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)

- Les transformateurs demandent que les pommes livrées dans cette catégorie ne soient pas de la pomme tombée mais de la pomme cueillie de qualité.

### Calendrier des dates de mise en marché – récolte 2011



Le 8 septembre 2011, les membres du comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais ont décidé de maintenir le statu quo. Les membres du comité des prix demandent aux producteurs, emballeurs et à tous les intervenants de la filière de la pomme de respecter ces dates qui débutent le **MERCREDI** selon les circulaires des chaînes alimentaires et Wal-Mart.

JUILLET		06	13	20	27
			Jaune transp. Lodi	Jaune transparente	Jaune transparente Vista Bella Rouge hâtive
AOÛT	03	10	17	24	31
	Jaune transparente Vista Bella Rouge hâtive	Vista Bella Jersey Mac ** Rouge hâtive Melba	Jersey Mac Melba Sunrise <b>N</b>	Jersey Mac Melba Sunrise <b>N</b> Paulared Ginger Gold <b>N</b>	Sunrise <b>N</b> Paulared Ginger Gold <b>N</b>
SEPTEMBRE	07	14	19	21	28
	Paulared Lobo ** Ginger Gold <b>N</b>	Paulared Lobo Ginger Gold <b>N</b>	Paulared Lobo Ginger Gold <b>N</b> McIntosh **	Paulared Lobo McIntosh Ginger Gold <b>N</b>	Lobo McIntosh Spartan Honeycrisp <b>N</b> Gala <b>N</b> Ginger Gold <b>N</b>
OCTOBRE		05	12	19	26
		Lobo McIntosh Honey Crisp <b>N</b> Gala <b>N</b> Spartan Empire Cortland	Lobo McIntosh Honey Crisp <b>N</b> Gala <b>N</b> Spartan Empire Cortland	Lobo McIntosh Honey Crisp <b>N</b> Gala <b>N</b> Spartan Empire Cortland	Lobo McIntosh Honey Crisp <b>N</b> Gala <b>N</b> Spartan Empire Cortland

**N** : nouvelle variété en quantité limitée \*\* quantité limitée

Tous les agents autorisés qui commercialiseront avant la date de mise en marché à compter de la variété **SUNRISE** perdront des points de démerite qui pourraient entraîner la perte de leur autorisation à titre d'agent autorisé. De plus, la Fédération se réserve le droit d'entamer toute procédure juridique nécessaire pour le non respect des dates de mise en marché et **contre tous les agents non-autorisés.**

## **Cahier des charges pour les entrepôts sous atmosphère contrôlée**

Faisant suite au communiqué transmis le 20 juillet dernier, vous pouvez dorénavant vous procurer la version 2011 du cahier des charges ainsi que les annexes et registres s'y rattachant, en vous rendant sur le site Internet de la Fédération : [www.lapommeduquebec.ca](http://www.lapommeduquebec.ca) sous la rubrique : environnement & qualité, onglet : Outils de formation et d'évaluation de la qualité – document : **cahier des charges** – version 2.0. Pour les personnes n'ayant pas l'Internet, vous pouvez vous procurer une copie auprès de la Fédération en nous acheminant un chèque au montant de 5 \$ pour couvrir les frais d'impression, de manutention et des taxes fédéral et provincial. (voir adresse ci-dessous)

**Codaphone : 450 679.0530 poste 8671 ou 450 679.4265**

**Daniel Ruel**  
**Fédération des producteurs de pommes du Québec**

G:\Générale 3\Général\communiqués\2011-2012\com 09-08-11.doc